



OPERATION ALIMENTATION VACANCES 2019

Bilan global des inspections de l'OAV 2019

Lors de cette opération menée entre le 1er juin et le 15 septembre 2019, les services sanitaires du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (DD(CS)PP et DAAF) ont réalisé 12 767 inspections dans des établissements du secteur alimentaire, dont 9 619 dans des établissements de remise directe au consommateur final (commerces de détail, métiers de bouche, restaurants).

Parmi ces établissements de remise directe, 83 % ont présenté une situation sanitaire satisfaisante, voire très satisfaisante. Toutefois, 1 377 ont été mis en demeure de procéder à des adaptations de leurs pratiques dans des délais courts et 263 ont fait l'objet de décisions administratives telles que fermetures, suspensions d'activité partielle ou totale, destruction de denrées. Enfin, 236 procès-verbaux d'infractions pénales ont été établis en remise directe, principalement en restauration commerciale.

Les résultats de ces contrôles sont rendus accessibles au public sur le site internet <http://alimconfiance.gouv.fr/> : une carte interactive permet de rechercher un établissement par son nom ou son adresse et d'avoir accès à la date de la dernière inspection ainsi qu'au niveau d'hygiène qui y aura été constaté.

Les inspections menées dans le cadre de cette opération portent sur le respect de l'hygiène à tous les stades de la chaîne alimentaire, en privilégiant les établissements où l'augmentation saisonnière de la clientèle est susceptible de créer des problèmes de gestion des stocks, d'entreposage ou du respect de la chaîne du froid. La formation des personnels, souvent embauchés pour des durées courtes, fait également l'objet d'une attention particulière.